



République Française

**Commune de  
68190 RAEDERSHEIM**

Département du Haut-Rhin  
Arrondissement de Thann-Guebwiller

**ARRÊTE N° 30/2023 du 06 juin 2023  
DE REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION RUE DU FLORIVAL  
(FETE DES VOISINS)**

Le Maire de la Commune de RAEDERSHEIM,

VU les articles L 2542-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs de Police du Maire,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière,

VU la demande des riverains rue du Florival du 6 juin 2023,

CONSIDERANT que le bon déroulement de la fête des voisins nécessite une réglementation afin que la sécurité de la circulation soit assurée ;

**ARRETE**

**Article 1 :** Le samedi 10 juin 2023 de 18h00 au dimanche 11 juin 2023 à 01h00, la rue du Florival est interdite à tous les véhicules dans les deux sens de circulation.

**Article 2 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- ✓ à Monsieur le Sous-Préfet de Thann/Guebwiller
- ✓ à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,
- ✓ à Monsieur le Président de la Brigade Verte,
- ✓ aux riverains de la rue du Florival,



Raedersheim, le 6 juin 2023

Le Maire,

Jean-Pierre PELTIER

Arrêté publié le 07 juin 2023 par le Maire,  
Jean-Pierre PELTIER sur [www.raedersheim.fr](http://www.raedersheim.fr)